

நா வசைய
நா டசையம்



Lettre du
CERCLE CULTUREL DES
PONDICHERIENS

* * * * *

புதுச்சேரியர் கலை
மன்ற மடல்

ISSN 1273-1048

No. 21

Septembre 1998

Cours de Tamoul à :
MPT Courdimanche
91940 - Les Ulis

புனர்ஜன்மம் - Renaissance

Soupramaniya Bâradiyâr, le très célèbre *poète révolutionnaire tamoul* du début du XXème siècle, était aussi un grand *journaliste* et un *écrivain* proluxe. Par tous les moyens, il essayait de réveiller le peuple et de lui insuffler une certaine dignité. Nous présentons, ci-dessous, l'un de ses articles sur l'*Homme* (en filigrane, 1 es études de physiognomonie de *Giambattista della Porta* et de *Charles Le Brun*).

புனர்ஜன்மம்

Renaissance

பாப புண்ணியங்களுக்கு இணங்க
மானிடரின் கர்மத்தினுடைய பலனாக அடுத்த
ஜென்மத்தில் உயர்ந்த பிறப்பேனும் தாழ்ந்த
பிறப்பேனும் கிடைக்கும் என்பது நமது
தேசத்துப் பொது நம்பிக்கை. பாவம் செய்யும்
ஒருவனை நீ அடுத்த ஜென்மம் மிருகமாகப்
பிறப்பாய் என்றால் அவனுடைய மனம்
பதைக்கிறது.

On croit, chez nous (aux Indes), que les
hommes auront dans leur future réincarnation
une forme supérieure ou une forme inférieure
selon leurs bonnes ou mauvaises actions
(karma). Quand on annonce à quelqu'un qui
commet de mauvaises actions qu'il renaîtra
comme un animal, il frémit.

ஆனால், இந்த ஜன்மத்திலேயே மனிதர்கள்
தாம் மிருகங்களைப் போலிருப்பதைக்
கவனிப்பது கிடையாது. ஒவ்வொரு
நிமிடத்திலேயும் ஒருவன் நினைக்கும்
நினைப்புகளும் செய்யும் செய்கைகளும் அவன்
பலவிதப் பிறவிகளை அடைவதற்குக்
காரணமாகின்றன. இந்த உலகத்திலேயே,
இப்பொழுதே, ஒரே சரீரத்திலுள்ள ஒருவன்
ஆயிரம் பிறவிகள் எடுத்து மடிகின்றான்.
மிருகங்களைப் போன்ற மனிதர்களை நாம்
பார்த்ததில்லையா? ... நம்மை நாம்
கவனிக்குமிடத்து, எத்தனை விதமான
மிருகங்களாக இருந்திருக்கிறோம் என்பது
தெரியும்.

Mais, ces hommes ne remarquent pas que,
dans la vie présente même, ils se conduisent
comme des animaux. A chaque moment, les
pensées et les actions de chacun sont causes de
ces "renaissances". Dans ce monde et
maintenant même, une personne possédant un
corps prend mille naissances et meurt. N'avons-
nous pas rencontré des hommes agissant comme
des animaux? En nous examinant bien, nous
saurens combien de *formes d'animaux* nous
avons successivement prises.

வஞ்சனையாலும் குத்திரத்தாலும்,
சமயத்திற்கேற்ப பல கபடங்கள் செய்து,
ஜீவிப்பவன் நரிதானே?

Celui qui vit malicieusement par divers
moyens de ruse et de tromperie, n'est-il pas un
renard?

ஊக்கமில்லாமல் ஏதேனு மொன்றை
நினைத்துக் கொண்டு மனஞ்சொந்து தலை
கவிந்து உட்கார்ந்திருப்பவன் தேவாங்கு.

Celui qui, sans aucune volonté, reste
toujours abattu et accroupi, la tête baissée et
l'esprit ailleurs, est un *lemurien*.

மறைந்திருந்து பிறர்க்குத் தீங்கு
செய்பவன் பாம்பு.

Celui qui s'embusque et attaque autrui est
un *serpent*.

தர்மத்திலும் புகழிலும் விருப்பமில்லாமல்,
அற்ப சுகத்திலே மூழ்கிக் கிடப்பவன் *பன்றி*.

சுயாதீனத்திலே இச்சை யில்லாமல்,
பிறர்களுக்குப் பிரியமாக நடந்துகொண்டு,
அவர்கள் கொடுத்ததை வாங்கி வயிறு
வளர்ப்பவன் *நாய்*.

கண்ட விஷயங்களிலெல்லாம் திடீர்
திடீரென்று கோபமடைகின்றவன் *வேட்டை
நாய்*.

காங்கிரசு சபையிலேயும் சேர்ந்துகொண்டு,
ஆங்கில அதிகாரிகளுக்கும் இதமாக நடக்க
வேண்டுமென்ற விருப்பமுடைய 'மேத்தா'
கட்சியைச் சேர்ந்தவன் *வெள்வால்*.

அறிவுத் துணிவால் பெரும்பொருளைத்
தேர்ந்து கொள்ளாமல், முன்னேள்
சாத்திரங்களைத் திரும்பத்திரும்ப வாயினால்
சொல்லிக் கொண்டிருப்பவன் *கிளிப்பிள்ளை*.

பிறர் தன்னை எவ்வளவு அவமதிப்பாக
நடத்தியபோதிலும், அவன் அக்கிரமத்தை
நிறுத்தமுயலாமல் தனது மந்த குணத்தால்
பொறுத்துக் கொண்டிருப்பவன் *கழுதை*.

வீண் மினுக்கு மினுக்கி டம்பம்
பாராட்டுகிறவன் *வான்கோழி*.

தான் சிரமப்படாமல் பிறர் சொத்தை
அபகரித்து உண்ணுபவன் *சூழகு*.

ஓர் நவீன உண்மை வரும்போது, அதை
ஆவலோடு அங்கீகரித்துக் கொள்ளாமல்
வெறுப்படைகிறவன் (வெளிச்சத்தைக் கண்டு
அஞ்சும்) *ஆந்தை*.

கல்வி யறிவில்லாதவனை மிருகக்
கூட்டத்திலேயும் சேர்க்கலாகாது : அவன்
குரண்.

ஒவ்வொரு நிமிடமும் *சத்தியமே* பேசுதல்
தர்மத்தை ஆதரித்து பரமார்த்தத்தை அறிய
முயலுகிறவனை மனிதனென்றும் தேவனென்றும்
சொல்வதற்கு உரியவனாவான். மிருக
ஜன்மங்களை நாம் ஒவ்வொருவரும்
கூடிநீங்கும் நிக் முயலவேண்டும்.

சுப்பிரமணிய பாரதியார் (1882-1921)

Celui qui n'aime ni la Loi ni la gloire et se
vautre dans les jouissances est un *porc*.

Celui qui ne fait rien lui-même et cherche
à plaire aux autres pour vivre de ce qu'on lui
jette est un *chien*.

Celui qui pique des crises subites de rage
pour n'importe quelle raison est un *chien de
meute*.

Celui qui, tout en restant membre du
Congrès, fait parti du "groupe de Mehta"
prônant la soumission aux autorités anglaises
aussi est une *chauve-souris*.

Celui qui ne s'enrichit pas par ses propres
capacités et son audace et rebâche toujours les
coutumes des anciens est un *perroquet*.

Celui qui, devant l'attitude méprisante des
autres, ne peut se dresser contre leur injustice
et supporte tout stupidement est un *âne*.

Celui qui, fardé de paillettes, se pavane
est une *dinde*.

Celui qui, sans trimer lui-même, se nourrit
de la fortune des autres est un *vautour*.

Celui qui n'accueille pas avec
enthousiasme une vérité nouvelle et se montre
dédaigneux est un *hibou* (craignant la lumière).

Celui qui n'a pas d'éducation n'est même
pas du groupe des animaux : c'est un *potreau*.

Seul celui qui essaie, à tout moment, de
pratiquer la *Vérité* et la *Dharma* pour atteindre
la connaissance suprême peut être rangé parmi
les hommes ou les divins. A chaque instant,
nous devons tous essayer de chasser nos formes
d'animaux.

Soupramaniya Bâradiyâr (1882-1921) trad. M.G.

NdlR : Les illustrations en filigrane de Giambattista della Porta (p.1) et de Charles Le Brun (p.2) sont tirées de *L'expression des passions et autres correspondances*, de Charles Le Brun, Ed. Dédale Maisonneuve et Larose, 1994.

L'esclave tamoul

தமிழ் அடிமை

Cette année, nous avons commémoré le 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage dans les régions du monde administrées par la France au XIX^e siècle.

Nous savons que ce fut le début des *mouvements migratoires* dans le monde. Les colonies anglaises, hollandaises et françaises avaient de plus en plus besoin de main d'oeuvre et les grandes émigrations indiennes et chinoises datent de cette époque. Les populations de *Maurice* et de *la Réunion*, de *l'Afrique orientale et méridionale*, de *la Malaisie*, de *Sri Lanka* (région centrale de *Kandy*), des îles *Fidji*, des *Antilles*, des *Guyanes anglaise, française et hollandaise* en portent encore les marques. Parmi les Indiens candidats au grand départ, les Tamouls étaient les plus prompts et constituaient les tout premiers agents de développement dans les régions de destination.

Déjà la Révolution, dans le sillage des importantes mesures sociales (reconnaissance des juifs et des protestants, abolition des privilèges, etc.), avait aboli ce système inique. Mais, sous Napoléon, les classes bourgeoises des îles et de la métropole avaient réussi à obtenir l'annulation de cette abolition républicaine, d'où cette loi définitive en 1848.

Cette commémoration fait surtout - et avec raison - référence à la traite négrière dans l'Océan Atlantique et l'on pense principalement aux esclaves noirs. En effet, lorsqu'il s'agit d'indiens (ou de chinois), on parle plutôt de "coulis". Mais, il y a eu aussi des *esclaves indiens et même tamouls*, à diverses époques, *au Tamilnâdou même, à la Réunion, à l'île Maurice*, etc...

L'esclavage, déjà connu au temps des Grecs et des Romains, existait aussi dans le pays tamoul à cette époque. Plus près de nous, il était présent également au temps des Arabes et des Portugais et aussi, bien sûr, au temps des Anglais et des Français dans l'Océan Indien.

Bien que reconnu comme une coutume barbare, l'esclavage était considéré comme absolument nécessaire aux colonies. Et, dans le but de mettre un frein aux abus des maîtres cruels et méchants, *Colbert* avait même édicté le *Code Noir* qui a marqué un progrès sensible et un adoucissement, même si sa lecture à la fin du XX^e siècle peut provoquer l'indignation. Ce code stipule : "Les esclaves ne peuvent rien avoir, recevoir, ni quérir qui ne soit à leur maître... L'esclave qui aura frappé son maître au visage ou avec effusion de sang sera puni de mort. Le vol qualifié est puni de mort... L'esclave fugitif aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys à l'épaule. A la seconde évasion, il aura le jarret coupé; à la troisième, il sera puni de mort..." Le Code noir était adopté aux *Iles Mascareignes* par un *édit daté de décembre 1723* qui mandait aux maîtres de pourvoir à la nourriture et aux besoins religieux de l'esclave qui devait être baptisé et instruit dans la religion catholique, la seule qui puisse être pratiquée. L'esclave était considéré comme un simple bétail, voire un meuble.

Les Tamouls se trouvaient déjà à l'île Bourbon (la Réunion d'aujourd'hui) dès le début de sa colonisation. D'après un recensement fait en 1686, il y avait 12 noirs indiens parmi les 269 personnes qui composaient la population de l'île. La Compagnie des Indes appréciait hautement le service des Indiens. Un rapport de mission, rédigé en 1704, rapporte que les *esclaves qu'on peut aisément tirer des Indes sont plus dociles et qu'ils embrassent de bonne foi le Christianisme...* La Compagnie ordonne qu'on passe dans ses vaisseaux des esclaves des Indes pour les vendre aux habitants...

Les colons aussi bien que les employés de la Compagnie aux Iles croyaient qu'il était aisé de tirer les esclaves des Indes. On faisait la traite de l'Inde comme celle de Madagascar et de la côte d'Afrique. Mais, il semble bien y avoir une nuance entre les esclaves indiens et les autres. Ainsi, un

autre rapport de 1710 nous apprend que les esclaves indiens se croient supérieurs aux autres et "par une vanité indienne disent qu'ils sont issus de père et de mère libres et qu'ils sont esclaves parce qu'on les a enlevés et vendus sans leur consentement".

Les employés de la Compagnie des Indes étaient peut-être ignorants de la provenance de ces esclaves. Il y avait dans l'Inde des "kidnappeurs" professionnels qui s'étaient fait un métier de procurer des esclaves aux Iles. Ainsi, un certain sieur Judde avait chez lui, à Pondichéry, en 1743 (début de gouvernement de Dupleix), un véritable entrepôt où des rabatteurs peu scrupuleux ne craignaient pas d'enfermer, à destination des Mascareignes, des individus de condition libre.

A l'Ile de France -actuelle Maurice- par exemple, en 1729, 130 esclaves de Bengale et une centaine de garçons et filles recrutés sur la côte de Coromandel arrivèrent aux îles Mascareignes. Le gouverneur Dumas qui s'était rendu à Pondichéry avait personnellement veillé sur ce recrutement. Lenoir, commandant de Pondichéry de 1726 à 1735, fit venir pour son propre compte treize esclaves indiens pour l'exploitation d'une concession qu'il possédait à l'Ile de France.

Quelques années après la fin de l'Ancien Régime, le commissaire civil Lescallier envoyé à Pondichéry y arrive en octobre 1792. Il organise de nouvelles élections dans les meilleures formes légales. Il fait discuter aussi à l'Assemblée coloniale représentative, entre autres, les nouvelles dispositions concernant l'esclavage.

Ainsi, après les séances des 11, 13, 14 et 15 octobre 1792, la nouvelle Assemblée coloniale représentative,

Considérant que, malgré les dispositions de (l') arrêté (du 19 janvier 1792) qui devaient empêcher les citoyens de faire un commerce aussi avilissant qu'il est contraire aux principes de l'humanité, il est encore continué par quelques-uns;

Considérant combien il est injuste et cruel que l'avarice détermine quelques hommes à faire d'un peuple libre un peuple d'esclave, en profitant des calamités qu'il éprouve et que pour faire un gain honteux et illicite sous tous les rapports, plusieurs s'en procurent par des voyes criminelles...

... a arrêté et arrête provisoirement les dispositions suivantes

Article Premier : A compter du 1er novembre (1792), il est défendu, à tout Français, étranger ou indigène, d'acheter, amener pour être vendu, vendre, sortir ou exporter aucune personne de l'un ou de l'autre sexe, de quelque nation asiatique et caste indienne qu'elle soit, dans les Etablissements français dans l'Inde; et aux Notaires, Tabellions et autres d'en passer actes.

... Arrêté de plus qu'à la diligence du Président de l'Assemblée le présent sera traduit dans les différentes langues du pays, pour être, en nombre de copies suffisantes, distribué aux indigènes.

Signé : J.B.F. de Bury, Président
Le Normand, secrétaire

Je consens et ferai exécuter selon sa forme et teneur,

A Pondichéry, le 16 octobre 1792,

Le Gouverneur de Pondichéry, Camille Le Clerc de Fresne

Ce rapide tour d'horizon fait, nous pouvons constater et déplorer que, 150 ans après l'abolition officielle, encore aujourd'hui, de nombreux individus vivent, partout dans le monde, des situations d'esclaves, qu'ils soient noirs, tamouls ou même blancs.

Câvéry G. (d'après D.Napal)

***** Les articles de La Lettre du Cercle Culturel des Pondichériens sont disponibles également *****
sur INTERNET : URL : <http://www.MicroNet.fr/~karikaln/ccp.htm>

Merci d'adresser vos commentaires et suggestions à : M.Gobalakichenane, 22, villa Boissière, 91400 - Orsay, France